

Commune de Montboucher : Conseil Municipal du Vendredi 22 Octobre.

Présents : Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, **Laurence Coulaud**, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, **Marc Ferrand**, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak et Jean-Marc Vellard.

Excusé : Thomas Buisson donne pouvoir à Laurence Landrevie.

M.Ferrand ouvre la séance du conseil à 19h05. Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

G.Duboeuf est désigné secrétaire de séance.

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/09/2021.

A la suite de légères modifications apportées au point II du procès verbal. Ce dernier est adopté à l'unanimité (11 voix pour).

II. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

M.Ferrand rappelle que Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus-promouvables % »
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe.	100 %

La délibération est adoptée à l'unanimité (11 voix pour)

III. Suppression des postes (adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint technique 31h, adjoint technique 22h)

- Le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et le poste d'adjoint technique 31h sont supprimés en raison d'une montée en grade.
- Le poste d'adjoint technique 22h est supprimé en raison d'une diminution de nombre d'heures.

Les trois suppressions sont adoptées à l'unanimité (11 voix pour).

IV. Décisions modificatives du Budget primitif 2021 : débroussailleuse, plantations d'arbres.

Afin de financer l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de **952 €**, il a été décidé de prendre de l'argent sur le compte 2135 créé pour financer l'achat du store de la salle des fêtes qui est à ce jour largement excédentaire.

Dans le cadre de l'aménagement extérieur des Brutisses, l'achat d'arbres et arbustes nécessite un virement de crédits du compte 2152 au compte 2121 pour un montant de 13 350.60€.

La délibération est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

V. Produit des amendes de police 2020

Au cours de l'année 2020, le montant des amendes de police récolté sur l'ancien canton de Bourgneuf s'élève à 8 000€. La commune s'est vue accorder via une subvention la somme de 337€ qui servira à financer l'achat de panneaux pour un montant total de 1 419€.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

Informations au Conseil Municipal :

I. Arrêté portant détermination des lignes directrices de gestion RH.

Les lignes directrices de gestion proposées par le Maire ont reçu un avis favorable du Comité technique du Centre de gestion.

II. Arrêté de circulation sur la voie menant au moulin de Montboucher

Dans le cadre de l'ouverture du Commerce des Brutisses, un arrêté de circulation devra être pris pour placer la route à sens unique. Nonobstant, cet arrêté n'a pas pu être pris, certaines parcelles pourtant communales sont référencées comme appartenant au département.

Questions diverses :

1. Une visite sera organisée le dimanche 24 novembre avec les élus qui ne sont pas membres de la commission travaux, afin de faire un point sur l'avancement des Brutisses.
2. Certains élus regrettent que la vitesse n'ait pas été abaissée à 70km/h de la Gasne du Clos au commerce des brutisses afin de garantir la sécurité des automobilistes allant aux Brutisses. Par ailleurs, il est également regretté l'aspect de la voie de dégagement permettant de tourner aux brutisses.

3. M.Ferrand indique que conformément au projet initial, **le futur exploitant du commerce dispose d'un budget 43 126 €, correspondant aux devis signés de Froid et Cuisson du Limousin et de Tout pour le froid** pour équiper la cuisine, le commerce, ... Si ce budget venait à être dépassé, l'exploitant devrait prendre à sa charge le surcoût.
4. **Le pont de la Béraude à Védrennas sera recouvert d'un grillage afin de le rendre moins glissant. Les élus municipaux procéderont à ces travaux afin de terminer les travaux commencés par la précédente équipe municipale.**
5. Une commission relative à l'adressage sera mise en place lors du prochain conseil. Pour terminer, le travail commencer par la précédente équipe municipale.
6. Il est indiqué que la commune a reçu plusieurs offres pour le poste cantonnier qui devrait être vacant à partir du 30/11/2021.
7. Les travaux de réfection des routes communales débuteront jeudi 28 octobre, les élus informeront les riverains pour éviter les désagréments. L'entreprise Eurovia a informé la commune que les travaux se feront dans l'ordre suivant : La Cour et Cheiroux (Jeudi 28 octobre), Bonnavaud (Vendredi 29 octobre), le Bourg et le lotissement communal (Mardi 2 et Mercredi 3 novembre)
8. Une réunion sur les risques majeurs est organisée par la préfecture et le **CRER viendra présenter aux élus son compte-rendu sur la politique énergétique de la commune.**

M. Ferrand lève la séance à 20h20.